

Préfecture de La Lozère
Direction départementale de l'Équipement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

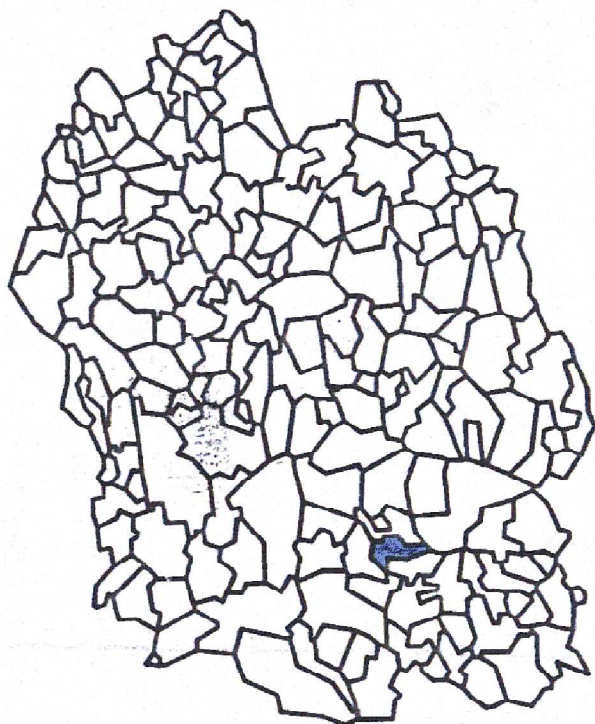
P.P.R.

Copie certifiée conforme
Pour le Préfet et par délégation



Ché, Chef de Bureau

Mme Claire VIOULAC



COMMUNE

DE

LA SALLE PRUNET

Vu et Annexé à l'Arrêté
Préfectoral N°99-2091 du **12 OCT. 1999**
Le Préfet

Alain WEIL

PROJET DE DELIMITATION	PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES	2
-----------------------------------	--	----------

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,
a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,
sont les documents de référence opposables aux tiers.

LA-SALLE-PRUNET_2_1



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

01 P.P.R.



COMMUNE
DE
LE PRUNET

Vu et ANNEXÉ à l'Arrêté
Préfectoral N°99-2091 du 19 2 OCT. 1999
Le Préfet

Alain WEIL

PROJET DE DELIMITATION	PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES	2
---------------------------	--	---

L'ensemble de ces documents issus du sous forme de fichiers informatiques
à une seule information. Tous les documents sont édités.

LA_SALLE-PRUNET

LA-SALLE-PRUNET_2_3

Position (m)	Position (m)	Niveau d'eau (m)
P1	0	547,01
P2	204	546,40
P3	474	556,20
P4	506	552,19
P5	607	553,00
P7	1114	550,05
P8	1250	557,65
P9	1305	558,00
P10	1360	558,23
P11	1360	558,15
P12	1613	559,15
P13	1822	561,24
P14	2161	560,42
P15	2416	560,45
P16	2471	559,81
P17	2503	557,87
P18	2673	558,25
P19	2793	558,26

1000

Commune de LA SALLE-PRUNET

Section A

Echelle : 1/2500e

12-SAME-PRUNET 2

LA-SALLE-PRUNET 2.5

Section B

Commune de FLORAC

02

LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

Limite du champ d'inondation de la Mimcate pour le débit de référence

Axes de nuisance périurbains - Bande de précaution

Alés inondation très forte	(Alés inondation correspondant aux zones naturelles non urbanisées ou peu urbanisées et peu aménagées à présent)
Alés inondation forte à moyenne	

Cote simulée de la croix centennale au droit de chaque profil en travers

Eschelle des Naut : 1/2500

Préfecture de la Lozère
Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère

Limite du champ d'inondation de La Mimenta

*Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie
des zones inondables réalisée par le C.E.T.E. MEDITERRANEE
en Août 1995*

L'ensemble de ces observations nous a permis de définir les besoins des utilisateurs concernés aux différents stades de la conception, de la réalisation et de l'exploitation, et à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture.

06

LA-SALLE-PFUNET 2 6

LA-SALLE-PRUNET 2 2

Commune de FLORAC

Pont de Barro

LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

- Limite du champ d'inondation de la Mimente pour le débit de référence
-  Axes de ruissellement périurbains. Bande de précaution
-  Aléa inondation très fort
-  Aléa inondation fort à modéré
- (Aléa inondation correspondant aux zones naturelles non urbanisées ou peu urbanisées et peu aménagées à préserver)
- 556,08 Cote simulée de la crue centennale au droit de chaque profil en travers
- ⊙ Position des laisses de la crue du 5/11/1982

Echelle du Plan : 1/2500

Préfecture de la Lozère
Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère

Limite du champ d'inondation de La Mimente

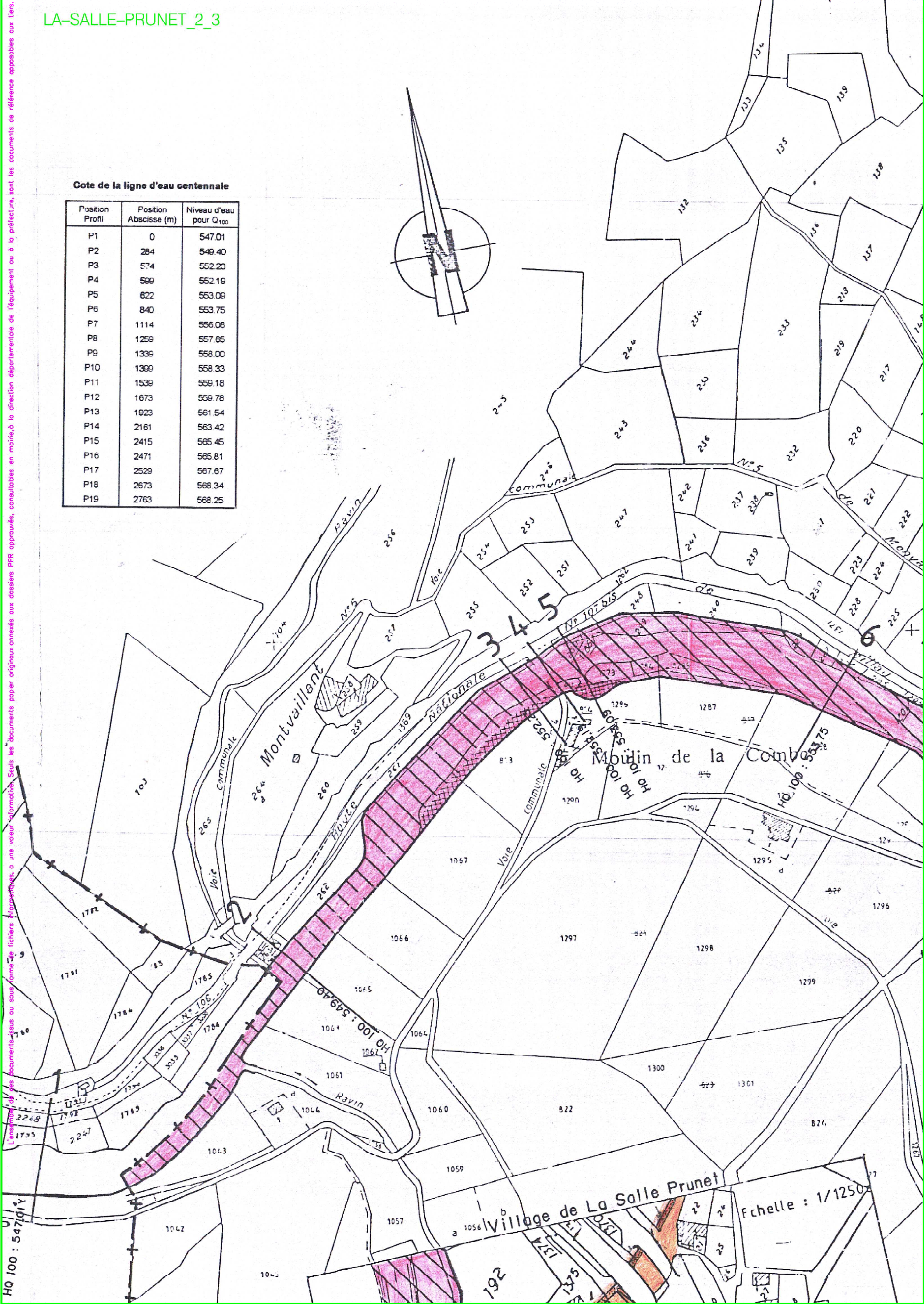
Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par le CETE MEDITERRANEE en Août 1995

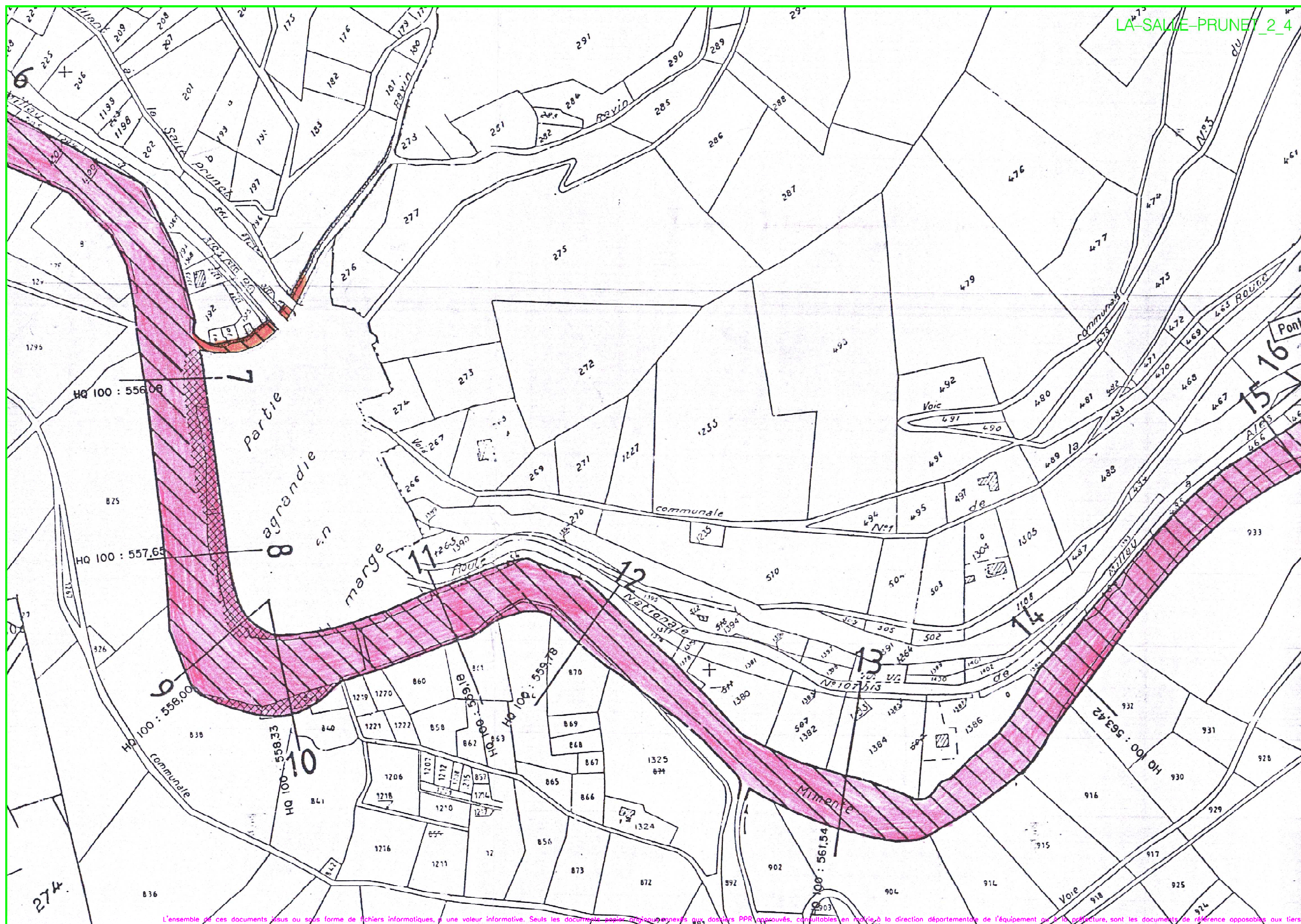
L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

L'ensemble de ces documents, sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

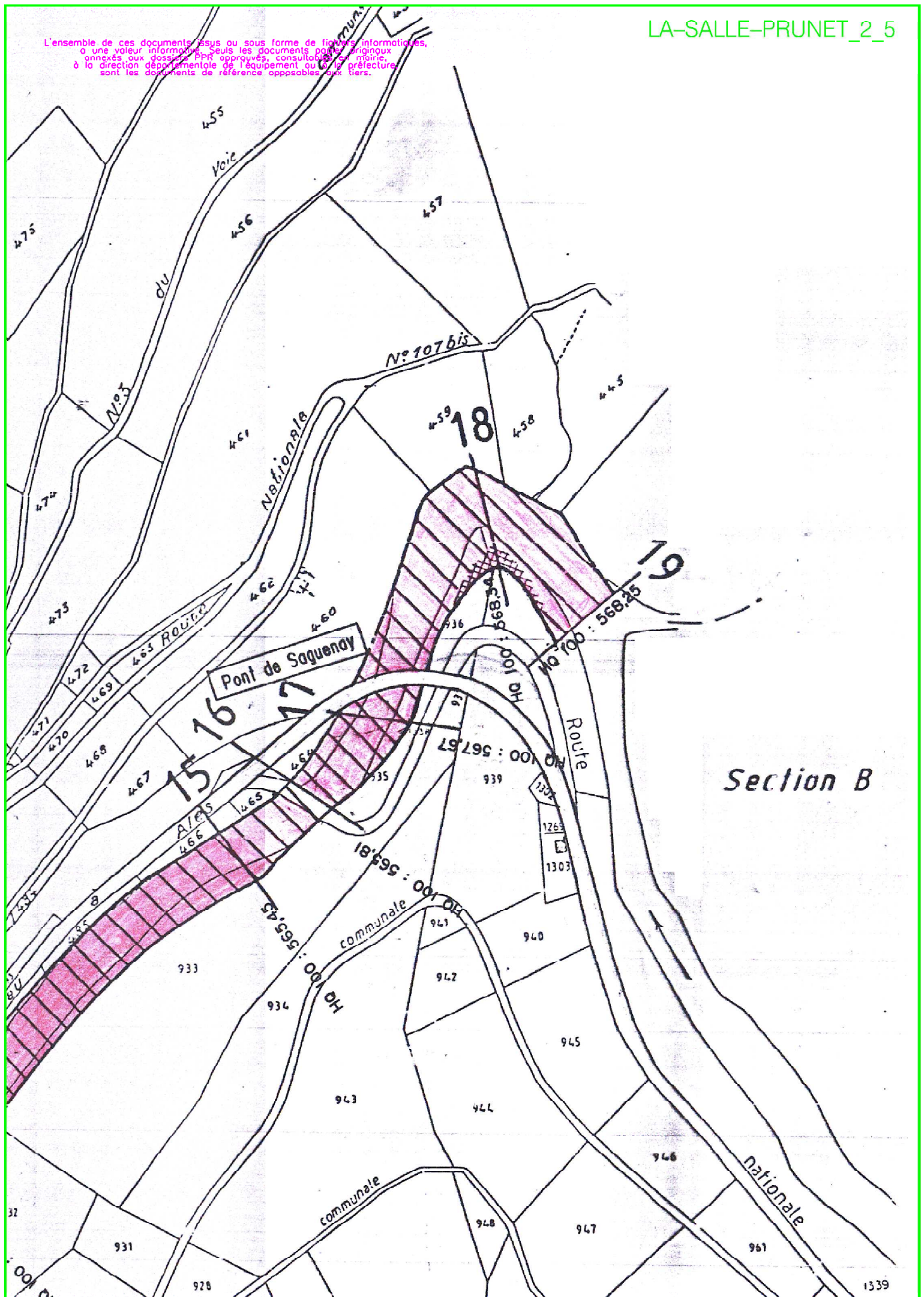
Cote de la ligne d'eau centennale

Position Profil	Position Abscisse (m)	Niveau d'eau pour Q ₁₀₀
P1	0	547.01
P2	284	549.40
P3	574	552.23
P4	599	552.19
P5	622	553.09
P6	840	553.75
P7	1114	556.08
P8	1259	557.66
P9	1339	558.00
P10	1399	558.33
P11	1539	559.18
P12	1673	559.78
P13	1923	561.54
P14	2161	563.42
P15	2415	565.45
P16	2471	565.81
P17	2529	567.67
P18	2673	568.34
P19	2763	568.25





L'ensemble de ces documents, sous ou sous forme de figures informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents originaux ou les documents annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.





L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.